

**Communiqué**  
Pour diffusion immédiate

**Renouvellement des droits hydrauliques de la compagnie Produits Forestiers Résolu :  
Est-ce que les contribuables devront encore payer la note?**

Montréal, le 13 décembre 2011 – La Fondation Rivières déplore l'apparence de moyen de pression déloyal de la part de la papetière Produits Forestiers Résolu dans la négociation de leur tarif de vente de leur surplus de production d'électricité à Hydro-Québec. À la veille de l'échéance des droits hydrauliques de ses centrales de la rivière Shipshaw, nous considérons inadmissible le congédiement de 125 employés à l'usine de Kénogami. Rappelons que l'entente avec la papetière est renouvelable seulement si la compagnie s'engage à investir 350 M\$ d'ici 2022.

La Fondation Rivières réclame par conséquent qu'Hydro-Québec s'engage à ne pas acheter l'électricité de Produits Forestiers Résolu à un prix plus élevé que le prix courant de vente aux grandes entreprises (le tarif L), plus les frais administratifs (15%) et le coût de transport (1 cent/kwh), afin que la société d'État n'achète pas à perte cette électricité de production privée et que les consommateurs n'aient pas à absorber une hausse du tarif résidentiel.

Dans un contexte où les redevances sur les ressources naturelles du Québec sont souvent critiquées comme étant trop basses, nous sommes en droit de revendiquer que des droits hydrauliques préférentiels (d'environ 0,3 cents/kwh) soient conditionnels à la création d'emplois.

Toutefois, considérant la tangente que prend le gouvernement actuel en accordant un tarif privilégié aux alumineries Alouette et Alcoa alors que peu ou pas d'emplois seront créés, nous pouvons nous demander si le gouvernement libéral défend l'intérêt public. Rappelons aussi que le ministre Hamad a laissé planer la forte possibilité d'une augmentation du tarif résidentiel pour compenser ces ententes signées à perte.

*La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à la préservation, la restauration et la mise en valeur du caractère naturel des rivières – tout autant que de la qualité de l'eau.*

- 30 -

Source: Gabrielle Blanchette, coordonnatrice  
Fondation Rivières | 514 272-2666